

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	Présents	Qui ont pris part à la délibération
30	25	29
Date de la convocation		
21/03/2024		
Date d'affichage		
21/03/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 04 avril (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt quatre
et le quatre avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), PION Eric (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (ST PRIEST LA ROCHE), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : MONTEL Fabienne (Régny) donne pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : FOURNEL Béatrice (Machézal), PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération 2024-025-CC

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240404-2024-025-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Délibération 2024-025-CC

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire au conseil communautaire du 8 février 2024,

Vu le bureau communautaire du 14 mars 2024,

Le Président expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, **à l'unanimité** :

- **DE FIXER** les taux de fiscalité directe locale pour 2024 aux niveaux suivants :

. Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4,60 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	9,90 %
. Taxe d'habitation :	5,00 %
. Cotisation foncière des entreprises :	24,65 %

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : POUR 29 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 04/04/2024

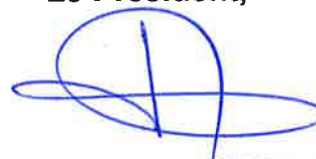
Le secrétaire de séance,



Jean-François NEYRAND



Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240404-2024-025-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr